

## Stage Langues Vivantes

- la réforme du lycée et la place des langues
- les E3C et les spécialités ainsi que leur mode d'évaluation.
  - Le problème des certifications.
  - Les langues au collège : quel avenir?
    - Les options

Et toute question que vous souhaiteriez aborder

Intervenant(e-s) :

**Georges Thai**, responsable national du secteur Langues Vivantes du SNES-FSU

**Coupon à renvoyer par la poste sauf si vous vous inscrivez en ligne**

**STAGEL LV du 30 janvier**

NOM / Prénom : .....

Établissement : .....

Adresse personnelle : .....

Tél : ..... Mél : .....

Prendra le repas de midi :  oui  non

Inscription au stage à faire en ligne ou à retourner par voie postale au SNES 35-37 rue Ponsardin

51100 Reims, par fax au 03.26.88.17.70 ou par mél : [s3rei@snes.edu](mailto:s3rei@snes.edu)

Si vous avez une question ou une remarque préalable, n'hésitez pas à l'indiquer.



N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement. L'**autorisation d'absence** est de droit, sans perte de salaire ni récupération, si elle est demandée un mois avant la date de tenue du stage, soit **avant le 30 décembre**. Elle est à faire auprès du chef d'établissement en utilisant le modèle fourni sur notre site : <https://reims.snes.edu/-Stages-2019-2020-.html>

Afin que nous puissions organiser au mieux ce stage, merci de vous inscrire aussi auprès du SNES et de préciser votre présence (ou non) au repas du midi (par mél [s3rei@snes.edu](mailto:s3rei@snes.edu) ou par voie postale au SNES 35-37, rue Ponsardin 51100 Reims). Le SNES participe aux frais de déplacements des syndiqués.

Avec le **snes**,  
fsu  
mon métier  
a du **sens**.